

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 15/10/2025 - 36123 - 2021 B 07268 - 908 596 893 - 2M INVEST

Calculé Conformément

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	4		4		4		
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 713		1 713	1 000	713	71.33	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	1 718		1 718	1 000	718	71.77	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 718		1 718	1 000	718	71.77	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Caroline Couffon

[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	2 000	1 000	1 000	100.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	282-		282-	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 718	1 000	718	71.77	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV				
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 718	1 000	718	71.77	

[1] Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

SASU 2 M INVEST

AU CAPITAL DE 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 23 Boulevard de notre dame santa cruz 13014 Marseille

RCS 908 596 893 Marseille

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt quatre et le 30 juin à 15 heures, les associés de la société **2 M INVEST**, SASU au capital de 1 000 € se sont réunis au siège social 23 Boulevard de notre dame santa cruz 13014 Marseille, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur Mohamed MADYAN

L'assemblée est présidée par

Monsieur Mohamed MADYAN Président

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 100 actions, soit l'intégralité du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée.

- Les récépissés des lettres de convocation
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- Le rapport de gestion
- Les comptes annuels (bilan , inventaire, compte de résultats arrêtés au 31 12 23)
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis il déclare que le texte des résolutions proposées, les comptes de résultats ainsi que le rapport de gestion ont été régulièrement communiqués par la gérance aux associés et tenus à leur disposition au siège social durant les délais légaux.

Les associés déclarent que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 . 12 . 23
- Examen et approbation des comptes de résultats et du bilan au 31 . 12 . 23
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
- rémunération

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les associés mettent successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée reconnaît comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces : jour, heures et lieu par la Gérance, chacun des associés reconnaissant avoir été mis en demeure d'exercer son droit de communication et de réflexion, l'avoir effectivement exercé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité;

Deuxième résolution

Après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice 2023 et examiné les comptes et le bilan au 31 . 12 . 2023, l'assemblée les approuve tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites par les comptes.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves pour sa gestion passée au Président Mr Mohamed MADYAN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Affectation des résultats :

L'assemblée générale constatant que l'exercice 2023 s'est clôturé par un résultat déficitaire de 282 €

Et décide de le mettre en report à nouveau débiteur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ne pas distribuer de dividende.

Cette résolution est adoptée . à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée prend note qu'aucune rémunération n'a été versée à la présidence en 2023.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention n'a été conclue au cours de cet exercice et entrant dans le champ d'applications des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'ensemble des membres présents.

Mohamed MADYAN Président et associé